

Chaland'Aa, le bateau du marais est à l'eau depuis hier à Houlle



Chaland'Aa a intégré son nouvel élément. Le bateau à fond plat, qui servira à l'aménagement du marais, a été mis à l'eau, hier à Houlle.

Le nouvel engin, vert agrémenté d'une touche de rouge, a été transporté depuis les locaux des [établissements Lebriez à Moringhem](#) et soulevé au-dessus du ponton au moyen d'une haute grue, avant de toucher l'eau sans encombre.

Propriété du syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux de l'Aa (SMAGE Aa), le nouvel équipement servira aussi bien au parc naturel régional des caps et marais d'Opale qu'à la septième section des wateringues, qui en assurera la gestion. « Sa mission principale est de remplacer l'ancienne plate-forme de travail de la section des wateringues, âgée de 70 ans et qui ne correspondait plus aux nouvelles réglementations », indique François-Xavier Bracq, technicien au SMAGE Aa.

D'un coût de 150 000 EHT, le chaland a été conçu pour être polyvalent. Il servira au curage de cours d'eau, au fascinage de berges, transportera pelles mécaniques, engins agricoles, matériaux, déchets... Des rambardes peuvent aussi être ajoutées pour accueillir des animaux.

L'architecture de ce bateau de service multifonctions a été pensée pour atteindre des sites inaccessibles par les voies terrestres et y assurer des lourds chantiers. Le ponton principal (3,9 mètres par 10 mètres) dispose de caissons amovibles, ajustables sur les côtés, pour atteindre une largeur de 6 mètres. Dans cette configuration, il pourra transporter jusqu'à 25 tonnes. « Il pourra circuler dans 90 % des rivières du marais et s'approcher des îles. En transportant une peigne mécanique, il pourra draguer la vase pour circuler ou ôter les caissons additionnels pour passer un pont », note Luc Charpentier, chargé de mission au parc naturel.

Le chaland subira, dès aujourd'hui, une phase de test et devra obtenir son homologation, avant d'être totalement opérationnel. Son baptême officiel devrait intervenir en octobre. M. J.

Le Chaland'Aa a été financé à 50 % par la Région, 20 % par la communauté d'agglomération de Saint-Omer, l'agence de l'eau (18,3 %) et la septième section des wateringues (6,7 %).